



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIX^{ème} CONGRES FÉDÉRAL
Du 07 au 09 juin 2012
RONCE LES BAINS (17)



N°123

CIRCULAIRE CAOUTCHOUC Le 10 Février 2012

Notre obstination paye !!!

Le 09 Février 2012 a eu lieu la réunion pour la revalorisation des salaires minima de la branche du Caoutchouc.

Après une très longue attente pour l'extension de l'accord du mois de mars 2011 signé par notre Organisation Syndicale, nous avons appris hier que celle-ci ne se ferait pas, le gouvernement ayant d'autres chats (plus importants) à fouetter, élection présidentielle oblige.

L'accord du mois de mars 2011 proposait les points suivants :

- ✦ une valeur de point à 6,00€,
- ✦ un coefficient 130 à 1370,00€,
- ✦ et un point de raccordement au 255.

Nous pensions démarrer ces négociations 2012, malgré la non-extension, sur ces bases.

En avant propos, la porte-parole d'UCAPLAST, qui avait émis le droit d'opposition sur l'extension de cet accord dû au raccordement au 255, nous a informé qu'avec la bonne année 2011 qui venait de s'écouler pour les TPE et PME de la branche, et du contexte favorable du moment, cette même **UCAPLAST était prête à accepter le principe du point de raccordement au 255 !!!**

Nous avons donc entamé cette négociation sur la base de l'accord 2009, avec comme indice :

- ☛ une valeur de point à 5,94€,
- ☛ un coefficient 130 à 1348€,
- ☛ et un point de raccordement à 240.

La proposition de la Chambre Patronale fut la suivante :

- ⇒ une valeur de point à 6,06€ soit + 2,5%,
- ⇒ un coefficient 130 à 1400€ soit + 3,9%,
- ⇒ et un point de raccordement au 255, soit une augmentation de 109€ au coefficient 240 (+ 7,65%).

Suite à un tour de table où les Organisations Syndicales ont émis des revendications pour une revalorisation de la valeur du point et une suspension (très courte) de séance, la porte-parole de **la Chambre Patronale a proposé une valeur du point à 6,09€ soit + 2,6%**.

Cet accord 2012 est un copié-collé de celui du 10 mars 2011, incluant une revalorisation des montants, faite par la Chambre Patronale.



Il est dommage qu'à cause de l'attitude négative d'UCAPLAST, soutenue par la CFDT, les salariés de la branche aient perdu 11 mois d'augmentation salariale, ce qui représente jusqu'à 1000€ de manque à gagner, selon les coefficients.

Notre obstination à revendiquer un point de raccordement au coefficient 255, proposé par FORCE OUVRIÈRE, a été acceptée par la Chambre Patronale (SNCP et UCAPLAST).

Les autres Organisations Syndicales se sont prononcées et aucune ne s'oppose à cet accord.

Seule la CGT, fidèle à son habitude, a annoncé qu'elle ne signera pas.

Pour la FÉDÉCHIMIE, cet accord va dans le bon sens, celui des salariés, puisqu'il respecte la dynamique que FORCE OUVRIÈRE a mis en place depuis quelques années, celle d'obtenir une hiérarchisation des coefficients digne de ce nom.

FORCE OUVRIÈRE sera signataire de cet accord.

Grille salariale 2012 :

Coefficient	Salaire Minimum Hiérarchique	Taux Effectifs Garantis
130	791,70€	1400,00€
140	852,60€	1412,24€
150	913,50€	1424,47€
160	974,40€	1436,71€
170	1035,30€	1448,94€
180	1096,20€	1461,18€
190	1157,10€	1473,42€
215	1309,35€	1504,01€
225	1370,25€	1516,24€
240	1461,60€	1534,60€
255	1552,95€	1552,95€

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 45 80 14 90 - 📠 : 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>